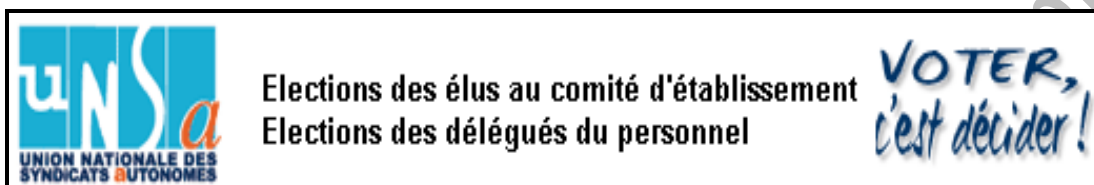




Syndicat national

6 rue de la plaine Paris 20^{ème}
0144932085 Fax : 0144932615
syndicat.unsa@pole-emploi.fr



Pourquoi voter UNSA ?

Crée en 1993, l'UNSA fait figure de « nouveau » dans le paysage syndical français. C'est sans doute pour cela que trop de salariés ne nous connaissent pas encore. Néanmoins, L'UNSA a très rapidement réussi à convaincre de nombreux salariés du privé et du public – **plus de 200 000 adhérents** - ce qui fait de lui aujourd'hui le **4^{ème} syndicat Français quand on mesure son audience dans les élections nationales des agents publics et des salariés du secteur privé.**

IRP 2012/2013
Je vote UNSA pôle emploi



Quelles différences avec les autres syndicats ?

L'UNSA n'est pas issue d'une des anciennes confédérations syndicales (CFTC CGT/CFDT/CGC/FO et CGT) mais de l'union de plusieurs syndicats autonomes (Education nationale, travail, police, banque...)

En conséquence,

- ce sont les adhérents et militants qui définissent ses actions. Celles-ci ne viennent pas automatiquement du « sommet ».
- Nos actions sont pragmatiques et non pas idéologiques. Elles portent vraiment la voix et les intérêts des agents.

- Le dialogue et la négociation sont toujours privilégiés. Des actions de blocage et de grève peuvent être utilisées si l'intérêt des agents le commande. Ce fut le cas notamment en novembre 2010.

Quelles sont les valeurs qu'elle défend ?

- Laïcité : garantie de liberté de conscience et de tolérance mutuelle.
- Autonomie : mécanisme permettant à l'UNSA Pôle emploi de définir librement ses revendications et ses actions, en partant des constats de terrain.
- Réformisme : les agents ont tout à gagner à avoir un système de négociation collective efficace.
- Valeurs républicaines : contenues dans la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Qu'est-ce que l'Unsa a déjà fait pour les agents de Pôle emploi ?

En négociant, en signant :

1. *Novembre 2009* : Signature de la CCN de pôle emploi
2. *Mars 2010* : Accord senior
3. *Juin 2010* : Accord sur l'intégration des agents transférés de l'AFPA dans la convention collective de pôle emploi
4. *Juillet 2010* : Accord signé par l'UNSA et la CFE-CGC sur les conditions de travail et RPS, annulé par la volonté une majorité de syndicats de pôle emploi.
5. *Septembre 2010* : Accord OATT
6. *Mars 2011* : Accord égalité
7. *Mars 2011* : Accord mutuelle/prévoyance
8. *Octobre 2011* : Accord handicap
9. *Juin 2012* : Accord sur la mutualisation d'une partie du budget des œuvres sociales au niveau national (1,3%) dans le cadre de l'article 44 de la CCN
10. *Juin 2012* : Accord dans le cadre de l'article 48 de la CCN, afin d'obtenir un dispositif législatif permettant aux agents sous le régime AGIRC/ARCCO de conserver leur régime de retraite complémentaire

Au total 10 accords signés en 3 ans par l'UNSA !

#fortl'unsa